

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2022/315**

***Autorisation de stationner un camion sur le domaine communal***

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de déménagement de l'entreprise DEMECO en date du 14 décembre 2022,

**CONSIDERANT**, la demande d'autorisation de stationner un camion afin de procéder à un déménagement au 7 Place Victor Hugo à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES par l'entreprise DEMECO ADL VANDENABEELE – 4 rue Winston Churchill (59160) LOMME, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 7 Place Victor Hugo. Cette mesure prendra effet le lundi 02 janvier 2023 durant toute la journée. L'emplacement sera neutralisé devant cette habitation afin de permettre au demandeur de stationner un camion de déménagement (12 mètres).

**ARTICLE 2** : La zone devra être sécurisée par le demandeur.

**ARTICLE 3** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur le Directeur de l'entreprise DEMECO DL VANDERABEELE,  
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 14 décembre 2022

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**